

ASSEMBLEE COMMUNALE

du 11 décembre 2023 à 20 h 00

à la Grande salle de Fétigny

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale
Scrutateurs : MM. Gabriel von Niederhäuser et Jérôme Corboud
Présences : 52 citoyennes et citoyens
Excusés : 6 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 94 du 24 novembre 2023, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 mai 2023
2. Information nouvelle dépense liée : achat d'une nouvelle station de pesage avec benne et plateforme digitale
3. Budgets 2024
 - 3.1 Présentation du budget des comptes de résultats et d'investissements
 - 3.2 Budget du compte de résultats :
 - 3.2.1 Contrat de maintenance de la chaudière du chauffage à distance
 - 3.2.2 Contrat de maintenance de la gestion électronique du chauffage à distance
 - 3.2.3 Contrat de gérance pour la gestion administrative, technique et financière des appartements adaptés
 - 3.2.4 Contrat de maintenance de la gestion électronique générale du bâtiment scolaire et des appartements adaptés
 - 3.2.5 Contrat de maintenance de la ventilation contrôlée de l'école
 - 3.2.6 Contrat de maintenance du parc informatique de l'école
 - 3.3 Budget des investissements :
 - 3.3.1 Eclairage public – mise aux normes
 - 3.4 Rapport final de la Commission financière
 - 3.5 Approbation finale du budget des comptes de résultats et d'investissements
4. Planification financière 2024-2028
5. Commission financière : élection d'un nouveau membre
6. Commission de l'aménagement et de l'énergie : élection d'un nouveau membre
7. Informations communales
8. Divers

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2023. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo**

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

2. Information nouvelle dépense liée : achat d'une nouvelle station de pesage avec benne et plateforme digitale

M. Olivier Renevey, conseiller communal, informe l'assemblée que la station de pesage actuelle est ancienne et régulièrement en panne. La benne n'est plus étanche. Vu les délais de livraison, les pannes récurrentes et l'obligation d'évacuation des déchets, l'achat de cette nouvelle installation a été soumis à la Commission financière qui en a validé le caractère de nouvelle dépense liée. Le Conseil communal a ainsi déjà pu procéder à la commande de la nouvelle station de pesage qui devrait être installée en février 2024. Des informations relatives à la gestion des nouvelles cartes d'accès seront envoyées en janvier 2024. Les aspects financiers de cet investissement de Fr. 110'000.—sont présentés.

3. Budget 2024

3.1 Présentation générale du budget de résultats et d'investissements

P. Catillaz présente le budget de résultats 2024 avec les principales variations entre 2023 et 2024. Elle présente également les investissements 2024.

Le montant total des revenus du compte de résultats s'élève à Fr. 5'220'547.95 pour un total des charges de Fr. 5'212'416.20, soit un bénéfice de Fr. 8'131.75.

3.2 Budget du compte de résultats :

Comme les divers contrats à approuver n'ont pas de date d'échéance, le montant de référence doit être calculé sur 10 ans et dépasse les compétences du Conseil communal (Fr. 20'000.00 selon le Règlement communal des finances).

3.2.1 Contrat de maintenance de la chaudière du chauffage à distance

M. Jean-François Husson, conseiller communal, présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de maintenance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de Fr. 5'561.00 hors taxes, soit Fr. 55'610.00 hors taxes sur 10 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité.

3.2.2 Contrat de maintenance de la gestion électronique du chauffage à distance

J.-F. Husson présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de maintenance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de Fr. 2'664.00 hors taxes, soit Fr. 26'640.00 hors taxes sur 10 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité.

3.2.3 Contrat de gérance pour la gestion administrative, technique et financière des appartements adaptés

P. Arrighi présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de gérance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de 5% des loyers, soit environ Fr. 7'500.00 par an et Fr. 75'000.00 sur 10 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité.

3.2.4 Contrat de maintenance de la gestion électronique générale du bâtiment scolaire et des appartements adaptés

J.-F. Husson présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de maintenance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de Fr. 3'848.00 hors taxes, soit Fr. 38'480.00 hors taxes sur 10 ans.

M. Jean-Pierre Meylan demande s'il n'est pas possible de regrouper tous ces contrats.
Certains contrats sont effectivement conclus avec le même prestataire mais pour une question de répartition comptable ils ont été scindés.

Mme Isabelle Esseiva demande le nom du prestataire.
Il s'agit de Logiq Concept SA.

M. Philippe Moser demande si les divers contrats ont déjà été signés.
Aucun contrat n'a encore été signé car l'assemblée communale doit avaliser les montants.

M. Cédric Miauton demande si en cas de casse, les frais de réparation s'ajoutent au contrat de maintenance.
Oui, les divers frais de réparation nous sont facturés.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité.

3.2.5 Contrat de maintenance de la ventilation contrôlée de l'école

J.-F. Husson présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de maintenance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de Fr. 2'050.00 hors taxes, soit Fr. 20'500.00 hors taxes sur 10 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité.

3.2.6 Contrat de maintenance du parc informatique de l'école

Mme Fatima Granget, conseillère communale, présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de maintenance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de Fr. 7'000.00 hors taxes, soit Fr. 70'000.00 hors taxes sur 10 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

3.3 Compte des investissements

3.3.1 Eclairage public – mise aux normes

M. Vincent Diacon, conseiller communal, explique qu'une modification de la loi sur l'énergie nous oblige à pratiquer l'extinction nocturne complète ou dynamique de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin. Les lampadaires du centre du village et de la Biolleyrette doivent être entièrement changés car ils ne sont pas adaptés à l'installation d'un boîtier de contrôle. Les autres luminaires du village peuvent être maintenus avec l'ajout d'un boîtier de contrôle. L'investissement total s'élève à Fr. 185'000.00.

M. Dominique Schweizer demande si le retour sur investissement a été calculé.

Non, mais comme le coût de l'électricité pour l'éclairage de tout le village est inférieur à Fr. 6'000.00 par année, le rendement de ce changement ne sera pas très élevé.

M. Lionel Meylan demande pourquoi se précipiter et ne pas attendre le terme de 2028 afin de bénéficier d'une meilleure technologie.

Pour l'éclairage du centre du village qui ne fonctionne pas au Led et est énergivore, le changement est intéressant et sera fait rapidement. Les autres adaptations peuvent effectivement attendre 2028, mais le crédit a été demandé globalement en une fois.

M. Pascal Renevey demande pourquoi changer les luminaires de la Biolleyrette qui sont récents.

Le quartier de la Biolleyrette a déjà presque 10 ans et les luminaires ne sont pas adaptés aux boîtiers de contrôle.

M. Jean-Pierre Meylan estime qu'il faut refuser cet investissement qui n'apporte aucun retour intéressant.

M. Cédric Miauton demande si plusieurs offres ont été demandées.

Le Groupe E jouit d'un quasi-monopole. D'autres fournisseurs existent mais ne fournissent aucune garantie.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée par 32 voix, contre 11 refus et 6 abstentions.

3.4 Rapport final de la Commission financière

M. Lionel Meylan, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière qui recommande à l'assemblée d'accepter les budgets 2024.

3.5 Approbation finale du budget des comptes de résultats et d'investissements

Au vote, le budget 2024 des comptes de résultats et d'investissements est accepté à l'unanimité.

4. Planification financière 2024-2028

P. Catillaz présente la planification financière 2024-2028 en différenciant les investissements futurs, les montants à porter aux budgets du compte de résultats ainsi que ceux à financer par des taxes. Elle présente ensuite les incidences de cette planification financière sur les budgets des cinq prochaines années, avec l'évolution des charges et des produits planifiés en fonction de taux de progression.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La planification financière a été présentée en détail à la commission financière. Celle-ci recommande de poursuivre une politique des investissements de manière prudente afin de conserver un équilibre financier.

5. Commission financière : élection d'un nouveau membre

M. Patrick Renevey a démissionné de la Commission financière durant l'été et son poste est à repourvoir. L. Meylan tient à remercier P. Renevey pour son implication dans la Commission financière durant les 8 années de son mandat.

Deux candidats se sont annoncés : M. Jean-Daniel Chardonens et M. Jean-Bernard Renevey. Aucun autre candidat ne se manifeste dans la salle et la parole est donnée à chaque candidat pour se présenter. Une élection est organisée :

1^{er} tour de scrutin :

52 bulletins distribués, 52 bulletins rentrés, 1 bulletin nul, 5 bulletins blancs, 46 bulletins valables, majorité absolue de bulletins valables à 24 ; ont obtenu des voix :

- Jean-Daniel Chardonens : 23 voix
- Jean-Bernard Renevey : 23 voix

2^e tour de scrutin :

52 bulletins distribués, 52 bulletins rentrés, 1 bulletin nul, 2 bulletins blancs, 49 bulletins valables; ont obtenu des voix :

- Jean-Daniel Chardonens : 24 voix
- Jean-Bernard Renevey : 25 voix

M. Jean-Bernard Renevey est élu à la Commission financière.

6. Commission de l'aménagement et de l'énergie : élection d'un nouveau membre

Mme Asvine Ratnam a démissionné de la Commission de l'aménagement et de l'énergie durant l'été et son poste est à repourvoir. Un candidat en la personne de M. Steve Chardonens s'est annoncé. Aucun autre candidat ne se manifestant dans la salle, M. Steve Chardonens est élu sans scrutin.

7. Informations communales

P. Arrighi présente le projet en cours de finalisation de sécurisation du chemin de l'école et d'aménagements extérieurs des appartements adaptés, avec notamment une zone 30 km/h.

M. Cédric Miauton demande si la place de jeux existante vers l'accueil extrascolaire sera supprimée.

La place de jeux sera légèrement réduite mais maintenue.

M. Lionel Meylan demande si la zone 30 km/h sera aussi étendue à la route de Brit.

La zone 30 km/h sera étendue sur toute la route de Brit.

M. Patrick Chardonens demande si la zone 30 km/h sera aussi appliquée à la route de Ménières qui ne bénéficie pas du tapis phono absorbant.

La route de Ménières étant une route cantonale, l'introduction d'une telle zone dans ce secteur n'est pas de la compétence communale.

8. Divers

M. Jean-Bernard Renevey constate qu'un passage à piétons a été supprimé à la hauteur de l'ancien magasin à la suite de la pose du tapis phono absorbant. Les piétons doivent désormais longer la route cantonale sur un chemin étroit et dangereux. Il demande s'il est prévu un aménagement.

Les aménagements extérieurs de l'immeuble Le Village 101 empiètent sur le domaine public. Une demande a déjà été faite au propriétaire afin qu'il rectifie ces aménagements ce qui créera un chemin plus large et sûr.

M. Gabriel von Niederhäusern demande si la commune de Fétigny a aussi fait opposition aux projets de construction sur l'aérodrome militaire et si elle a assisté aux diverses séances.

Fétigny ne fait pas partie des communes riveraines et n'a dès lors pas assisté aux diverses séances. Toutefois, par solidarité envers les communes avoisinantes, elle s'est opposée à ce projet. Le but est d'obtenir pas seulement des nuisances sonores, mais aussi plus d'emplois à Payerne qu'à Emmen ou Meiringen.

Mme Eliane Glaus constate que les pavés de l'impasse Sus Sémoret dont l'infrastructure a été reprise par la commune ont bougé. Elle demande qui doit les remettre en état.

La commune a déjà prévu de remplacer tout prochainement ces pavés par du goudron.

M. Jean-Pierre Meylan demande qui a payé les pavés.

Le promoteur du quartier a payé les pavés.

M. Philippe Berchier informe que la Confédération aurait débloqué des montants pour la réfection des éclairages énergivores des places de sport. Il demande si le Conseil communal a des informations à ce sujet.

Le Conseil communal n'a pas d'information à ce sujet. Une réflexion globale pour toute la zone sportive est en cours avec une étude qui devrait être présentée lors de l'assemblée du printemps.

Avant de lever la séance, des remerciements sont adressés à M. Dominique Lambert pour ses 15 ans de service au sein de la commune et à M. Philippe Diacon qui a mis un terme à son mandat de webmaster et support informatique pour les écoles après plus de 20 ans.

P. Arrighi félicite P. Catillaz pour l'obtention du diplôme de cadre en administration communale.

La séance est levée à 21 h 40 et une collation est offerte aux personnes présentes.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi